HUY - CONDROZ REVIVAL 2025 - 14/06/2025

PRESCRIPTIONS GENERALES

1. **Organisateur :**
   ROYAL MOTOR CLUB de HUY asbl
   Quai Dautrebande, 7 4500 Huy
   Tél: 085 25 26 06 Email : info@condrozrally.be web: www.condrozrally.be

   Contacts participants : crew@condrozrally.be

2. **Présentation :**
   Promenade à parcours secret pour véhicules automobiles sur route ouverte à la circulation **SANS MOYENNE HORAIRE** reprenant des tracés du parcours des anciennes épreuves spéciales du « Rallye du Condroz-Huy » Le respect du code de la route en vigueur en Belgique en toute circonstance sera **OBLIGATOIRE.**
   Le kilométrage de l' Etape 1 est de +/- 90 km et l' Etape 2 est de +/- 122 km
   Un ravitaillement possible est prévu après +/- 85 km
   Le parcours ne comporte pas de voirie en terre.

3. **Définition :**
   Chaque équipage recevra un Roadbook pour la boucle de la matinée et un autre Roadbook pour la boucle de l' après-midi. Ceux-ci seront constitués d' un fléché métré avec des notes d' itinéraires. Les Roadbooks ont été élaborés pour permettre à toutes et tous de participer.

   Fléchés métrés : Ce type de schéma reproduit chaque situation avec le plus d'exactitude possible et reprend la courbe des routes ainsi que l'angle qu'elle forme entre elles. Chaque schéma comporte une boule à sa base et une flèche à la fin qui indique la direction à suivre.

4. **Véhicules Admis :**
   Toute voiture sans restriction d' âge en ordre vis-à-vis du code de la route et possédant une immatriculation valable pour usage routier et en ordre d' assurance.
   Les voitures de compétition et de rallye postérieures au 31/12/1990 ne sont pas autorisées si elles ne sont pas en possession d' une carte verte valable émanent de l' Autosécurité.

5. **Equipages :**
   Le conducteur (pilote) doit être en possession d' un permis de conduire valable pour la période de la balade.

Le navigateur (co-pilote) sera également à bord du véhicule. Durant la balade, les membres de l' équipage peuvent alterner la conduite du véhicule si également ils sont en possession d' un permis de conduire valable pour la période du rallye.
Selon le respect de l' homologation routière du véhicule utilisé, des passagers peuvent être présent à bord du véhicule.

6. **Contrôles de passage :**
Sur l' itinéraire de chaque etape des Contrôles de passage physique avec un pointage obligatoire du carnet de Contrôle seront mis en place. Ces contrôles de passage physique seront placés aux différents départs des « épreuves spéciales » sélectionnées également dans les endroits mythiques du « Rallye du Condroz-Huy ».
Des Contrôles de passage (CP) seront également installés et l' information ou le code sur le panneau devra être rapportée sur le Carnet de Contrôle.

7. **Engagements :**
L' engagement comprenant l' abandon de recours se rédige exclusivement via le site web www.condrozrally.be sur le formulaire online.
Le Royal Motor Club de Huy se réserve le droit de refuser l'inscription d'un équipage ou d'un conducteur sans avoir à en donner les raisons. La participation au rallye est conditionnée par le paiement par chaque équipage de la somme de 120 euros TVAC à titre de droits d'inscription. Le montant des droits d' inscription s'élève à 120€ TVA de 6% inclue. (suivant décision n° ET119.653)

Mode de Paiement :

Par virement au compte bancaire n° :

Au nom du **Royal Motor Club de Huy** asbl
IBAN : BNP-PARIBAS-FORTIS BE04 0010 6161 9631
Code : SWIFT / BIC : GEBABEBB

Communication : Nom du Conducteur et du Navigateur

La date ultime de paiement est le mardi 10 juin 2025. Passé cette date, il ne sera pas tenu compte de l'engagement. Aucune limite du nombre d'engagés à la date limite d' inscription du 10 juin 2025.

À tout moment de la balade « CONDROZ REVIVAL », l'organisateur pourra inviter un participant à quitter la balade à la suite de son comportement ou rapport de police. Par cette décision, aucun remboursement de l' engagement ne pourra être exigé.

8. **Déroulement :**

27 avril 2025 :	Ouverture des inscriptions
10 juin 2025 :	Clôture des inscriptions
10 juin 2025 :	Date ultime du règlement des droits d' inscriptions
11 juin 2025 :	Envoi par courrier électronique (Email) du briefing écrit

Samedi 14 juin 2025.

08h00 : Suivant Horaire de convocation, rassemblement des participants acceptés pour l'Etape 1 dans le parking d'attente **« Ets Schelfouts Belgium » rue de l' Avenir, 18 à Villers-le-Bouillet.**
Ajout des informations manquantes
distribution du Road Book A,
distribution de la Plaque « CONDROZ REVIVAL »
distribution du Numéro d' identification
distribution de la Fiche « Questionnaire – Concours »

08h45 : **Mise en parc de** Départ pour remise du carnet de pointage au premier Contrôle Horaire.

09h00 : Départ de la première voiture pour l' Etape 1 à Villers-le-Bouillet

12h00 : Arrivée de la première voiture de l' Etape 1 au parc de Regroup **ROYAL MARCHIN SPORT rue Emile Vandervelde, 17 à Marchin** et remise du 1er carnet de Contrôle et du 1er questionnaire.

12h00 : accueil et distribution des lunchs prévus aux participants.

12h55 : Rassemblement des participants acceptés pour l' Etape 2 dans le parc de Regroup **ROYAL MARCHIN SPORT rue Emile Vandervelde, 17 à Marchin**
Remise des Roadbooks 2 et nouveau carnet de route .

13h00 : Départ de la première voiture pour l' Etape 2 depuis le Parc de Regroup.

16h15 : Arrivée de la boucle 2 et remise du carnet de route 2 et fin du CONDROZ REVIVAL

18h00 : REMISE DES PRIX